AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

Communiqué de presse – 9 mars 2021

Elevage bio et réglementation 2022 : une préoccupation pour les Chambres d'agriculture d'Occitanie

Le nouveau règlement européen concernant le mode d'élevage des bovins bio en France impactera gravement la filière en Occitanie.
Ce sujet a fait l'objet d'une première discussion, le 22 janvier 2021 avec Florent Gulh, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie. Une rencontre s'est tenue le mardi 9 mars 2021, entre Olivier Nasles, Président du Comité National Agriculture Biologique (CNAB) de l'INAO, Denis Carretier, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie (CRA) et Henri Bonnaud, éleveur bio membre élu de la CRA, en présence de Florent Guhl.

La production biologique française répond depuis 30 ans à la réglementation européenne, révisée en 2018. Les nouvelles règles entreront en vigueur au 1er janvier 2022 mais elles ne prendront pas en compte les pratiques et les systèmes d'élevage en France.
Jusqu'à présent la phase finale d'engraissement des bovins destinés à la production de viande avait lieu en bâtiment pendant 3 mois maximum, afin de répondre aux exigences qualitatives des opérateurs de l'aval. **Cette disposition disparaît dans le nouveau règlement** ce qui mettrait en péril les schémas de structuration des filières engagés, depuis des années, pour la valorisation de la viande bio.
En 2019 l'Occitanie compte 1042 éleveurs bovins viande bio, dont 70 % nouvellement engagés depuis 2015, et représente la première région bovine bio française. 24 abattoirs régionaux sont agréés en bovins bio. **L'application de ce nouveau cadre réglementaire entraînera une sortie des éleveurs de l'agriculture biologique** avec un impact significatif sur les activités d'abattage et découpe de nos outils régionaux ainsi que la perte de débouchés pour les productions céréalières bio à destination de l'alimentation animale.

Pour Denis Carretier, « *ce serait un coup dur pour nos filières viandes régionales ! Nos filières d'élevage, déjà confrontées au changement climatique ainsi qu'à une problématique forte de renouvellement des générations, ne doivent pas être encore plus fragilisées* ».

La Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie compte sur cette rencontre avec M. Olivier Nasles et M. Florent Guhl pour intervenir auprès du Ministre de l'Agriculture afin que la France fasse reconnaître cette spécificité auprès du Conseil des Ministres européen.

Contacts Presse : *Anne Glandières - 06.32.52.35.54 / Christel Chevrier - 06.32.65.01.82*
Contact pôle Communication *: Claudine Adoue - 06.78.31.87.58*
communication@occitanie.chambagri.fr